

Département des Affaires juridiques  
Décision : DAJ2019-371

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2013-175 du 1<sup>er</sup> juillet 2013  
nommant Monsieur Philippe CLERC, Responsable du bureau des affaires immobilières au sein du  
Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

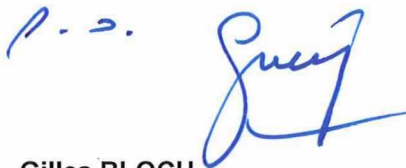
Vu la décision n°2019-80 du 2 janvier 2019  
accordant délégation de signature à Monsieur Philippe CLERC, Responsable du bureau des affaires  
immobilières au sein du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la  
recherche médicale

### DECIDE

**Article 1 :** Monsieur Philippe CLERC ayant fait valoir ses droits à la retraite, les décisions  
n°2013-175 et n°2019-80 sont abrogées.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 28 juillet 2019.

Le Président-directeur général



Gilles BLOCH